aide.be

Rapport de durabilité 2025





Ce rapport de durabilité a été élaboré conformément à la norme européenne VSME (Voluntary Sustainability Reporting Standard for non-listed SMEs).
Il couvre les années 2024 et 2025 et a pour objectif de présenter la situation actuelle de l'AIDE en matière de durabilité.



Table des matières

Informations générales 4

Notre vision 5
Stratégie et modèle d'affaires 6
Engagements et actions concrètes 7
Perspectives et objectifs futurs 8

Exercice de double matérialité 9

Informations relatives à l'environnement 13

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre 14
Notre transition climatique 15
Risques climatiques 17
Pollution 18
Biodiversité 19
Utilisation et gestion de l'eau 20
Economie circulaire 21

Informations sociales 23

Caractéristiques générales du personnel 24
Santé et sécurité 26
Prévention des accidents et discrimination 27
Droits de la personne 27
Rémunération, négociation collective et formation 28

Informations relatives à la gouvernance 29

Organes directeurs et diversité 30

Annexe 31

Liste de référence des points de données VSME (EFRAG) incluses par module 32

Chiffres et faits clés au 31 décembre 2025

76
stations d'épuration

113
stations de pompage

83.000.000m³
d'eau traitée

+3.876km²
de territoire sur les 84 communes associées

3.970m²
de panneaux photovoltaïques installés

1,73 GWh
produits par les panneaux photovoltaïques

291
collaborateurs

EMAS/ISO
Renouvellement de l'enregistrement EMAS et certification énergétique ISO 50001

Informations générales

01



Notre vision

L'AIDE est une intercommunale historique, active depuis 1928 sur l'ensemble de la province de Liège. Notre mission principale est la **gestion durable de l'eau**, incluant le traitement des eaux usées et la protection contre les inondations indirectes de la Meuse. Chaque action que nous menons vise un objectif clair : garantir la sécurité des populations de la province de Liège tout en préservant une ressource naturelle précieuse pour les générations futures.

Stratégie et modèle d’affaires

Notre modèle d’affaires repose sur **trois piliers fondamentaux** : la protection contre les inondations, l’épuration des eaux usées et les services techniques liés à l’égouttage communal. La majorité des ouvrages réalisés sont construits pour le compte de la SPGE, qui confie également les missions relatives aux stations d’épuration et au démergement, tandis que l’intervention auprès des communes se limite aux activités d’égouttage.

Nous opérons sur l’ensemble des 84 villes et communes de la province de Liège.

Nos missions s’articulent autour de :

- **Le démergement :** assurer la protection du bassin liégeois contre les inondations.
- **L’épuration :** traiter les eaux usées urbaines sur un territoire de 3.876 km², représentant une population d’environ 1.300.000 d’habitants.
- **L’égouttage :** garantir la performance et la fiabilité des réseaux.
- **Les Services, Études et Travaux :** accompagner les communes dans la conception et la réalisation de projets liés à la gestion de l’eau.
- **Des services d’exploitation performants :** gestion des stations d’épuration, stations de pompage, collecteurs et bassins d’orage.

Au total, nous assurons la **gestion de près de 600 ouvrages** répartis sur l’ensemble de la province.

Nous collaborons étroitement avec des partenaires stratégiques comme la SPGE, CILE et Intradel pour offrir une gestion intégrée et efficace. Les projets phares de 2024 et 2025 incluent la digitalisation via SAP S4/HANA, la rénovation du siège social pour améliorer le bien-être des employés et un programme d’entrepreneuriat durable. Notre nouveau plan stratégique 2026–2028 vise également à moderniser les infrastructures, renforcer l’innovation et maintenir des coûts accessibles pour les citoyens.

Divulgation d'informations générales sur l'entreprise

	2024	2025
Statut juridique	Société Coopérative	
Code NACE	37.000 — Collecte et traitement des eaux usées	
Taille du bilan (en euros)	485.310.255,0 €	454.075.788,58 €
Chiffre d'affaires (en euros)	73.292.438,5 €	78.720.894,74 €
Nombre de travailleurs/ employés (équivalent temps plein) en fin d’année.	282	291

Engagements et actions concrètes

Par la nature même de nos activités, nous jouons un rôle essentiel dans la protection des milieux aquatiques et de l'environnement. Cette mission s'inscrit également plus largement dans la protection de la salubrité publique, de la sécurité et de la santé des citoyens, protection pour laquelle, depuis sa création, l'AIDE joue un rôle spécifique dans les zones protégées contre les inondations grâce aux dispositifs de démergement.

À l'AIDE, nous transformons nos engagements en actions concrètes: **réduction** annuelle de 2,5 % de **la consommation énergétique**, installation de **panneaux photovoltaïques** couvrant 5 % de nos besoins, et intégration de critères environnementaux dans les marchés publics. Nous **valorisons les déchets** issus du traitement des eaux, développons le projet REUSE pour **réutiliser l'eau épurée**, et menons des programmes de **sensibilisation pour notre personnel** et **nos sous-traitants.**

En parallèle, nous sensibilisons le grand public à l'importance de l'eau et de l'environnement via des visites guidées, notre site internet et des événements tels que les Journées Wallonnes de l'Eau.

Nous avons également intégré les Objectifs de Développement Durable (ODD) dans notre stratégie de durabilité en adoptant un plan d'actions 2024-2027 aligné sur nos valeurs. Cette démarche vise à renforcer la durabilité de nos activités, à réduire notre impact environnemental et à promouvoir une approche responsable et inclusive, en cohérence avec les engagements internationaux en matière de développement durable.



Nous nous appuyons sur des certifications reconnues, telles que EMAS et ISO 50001, qui attestent de notre engagement en matière de performance environnementale et énergétique. Ces standards contribuent à réduire les risques ESG et à garantir une gouvernance responsable.

La certification EMAS (système communautaire de Management Environnemental et d'Audit) - BE-V-0016 (n° d'enregistrement BE-RW-000022) vise à aider les organisations à évaluer, améliorer et rendre compte de leurs performances environnementales de manière transparente et crédible.

Certification ISO 50001 (Système de Management de l'énergie) permet de standardiser et d'harmoniser les pratiques énergétiques afin de favoriser la transition vers une utilisation plus durable et responsable de l'énergie

Perspectives et objectifs futurs

Nous nous inscrivons dans une **dynamique d'amélioration continue**. Nos objectifs pour les prochaines années prévoient **l'extension des projets REUSE** (valorisation des eaux épurées pour des usages urbains afin de répondre localement aux pénuries d'eau), l'obtention de l'**accréditation ISO/IEC 17025** pour les laboratoires sectoriels, **la rénovation complète de notre siège** et la mise en place de **nouveaux indicateurs ESG**. Ces ambitions sont pleinement alignées sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et visent à renforcer la transition énergétique, l'innovation et la digitalisation.

Des audits et **analyses relatifs à la présence des PFAS dans l'eau** sont également en cours afin de mieux identifier les teneurs en PFAS et de traiter cette problématique. Un monitoring est déjà maintenant installé sur nos ouvrages afin de surveiller la présence de ces molécules

Une Green Team dédiée supervise la mise en œuvre des actions et le suivi des indicateurs clés, tels que **la réduction des émissions de CO_2, l'efficacité énergétique, la valorisation des boues et le bien-être au travail.** Les résultats sont validés par notre Conseil d'administration et notre Assemblée générale, garantissant ainsi transparence et responsabilité.



Exercice de double matérialité

02

Exercice de double matérialité

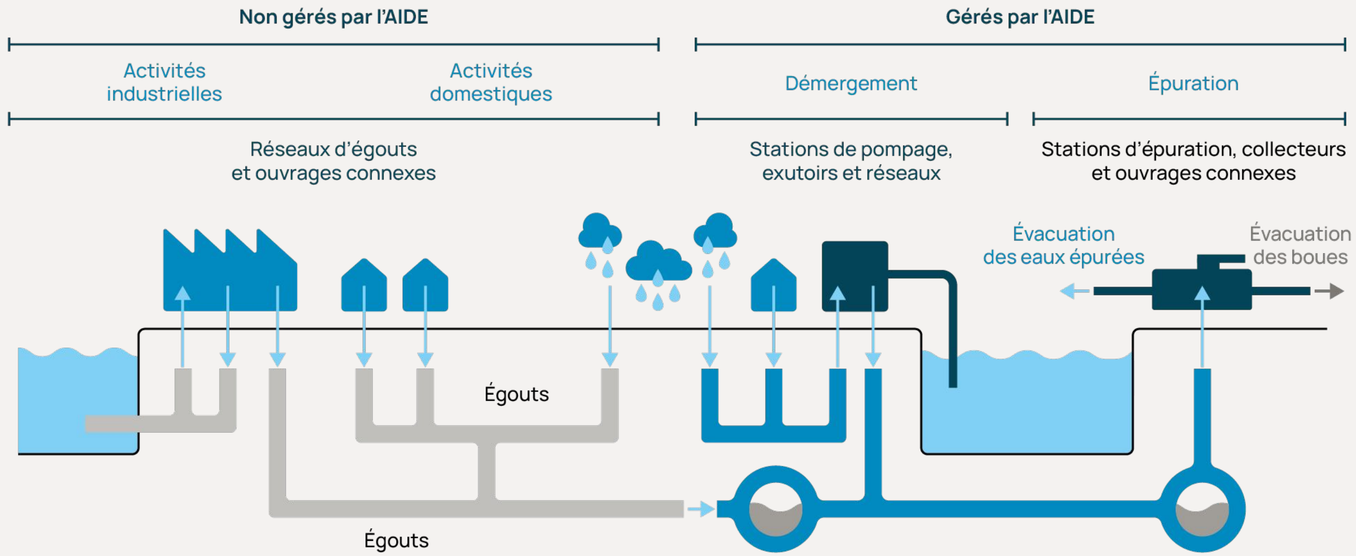
Dans le cadre de notre engagement en faveur de la durabilité, nous avons choisi de réaliser, sur une base volontaire, un exercice de double matérialité. Bien que nous ne soyons pas soumis à la directive CSRD, cette démarche nous permet d'identifier les impacts, risques et opportunités liés à nos activités et à notre chaîne de valeur, afin d'adapter notre stratégie en intégrant les facteurs ESG.

Cet exercice repose sur les principes définis par les normes ESRS et prend en compte deux dimensions complémentaires :

La matérialité d'impact, qui évalue les impacts positifs et négatifs de nos activités sur l'environnement et la société.

La matérialité financière, qui examine les risques et opportunités susceptibles d'influencer notre situation financière, notre réputation ou nos opérations.

Nous avons analysé l'ensemble de nos activités ainsi que celles de notre chaîne de valeur, en tenant compte de notre secteur et des pratiques de nos pairs. À partir de la liste des sujets de durabilité proposée par l'ESRS, nous avons organisé des ateliers avec nos experts internes pour définir les sujets pertinents pour l'AIDE. Cette étape a permis de constituer une liste restreinte adaptée à nos enjeux spécifiques.



Sur cette base, nous avons identifié 114 impacts, risques et opportunités (IRO), répartis comme suit : 64 liés à des enjeux environnementaux, 32 à des questions sociales, 11 à des aspects de gouvernance et 7 spécifiques à nos activités.

Chaque IRO a été évalué selon une méthodologie rigoureuse :

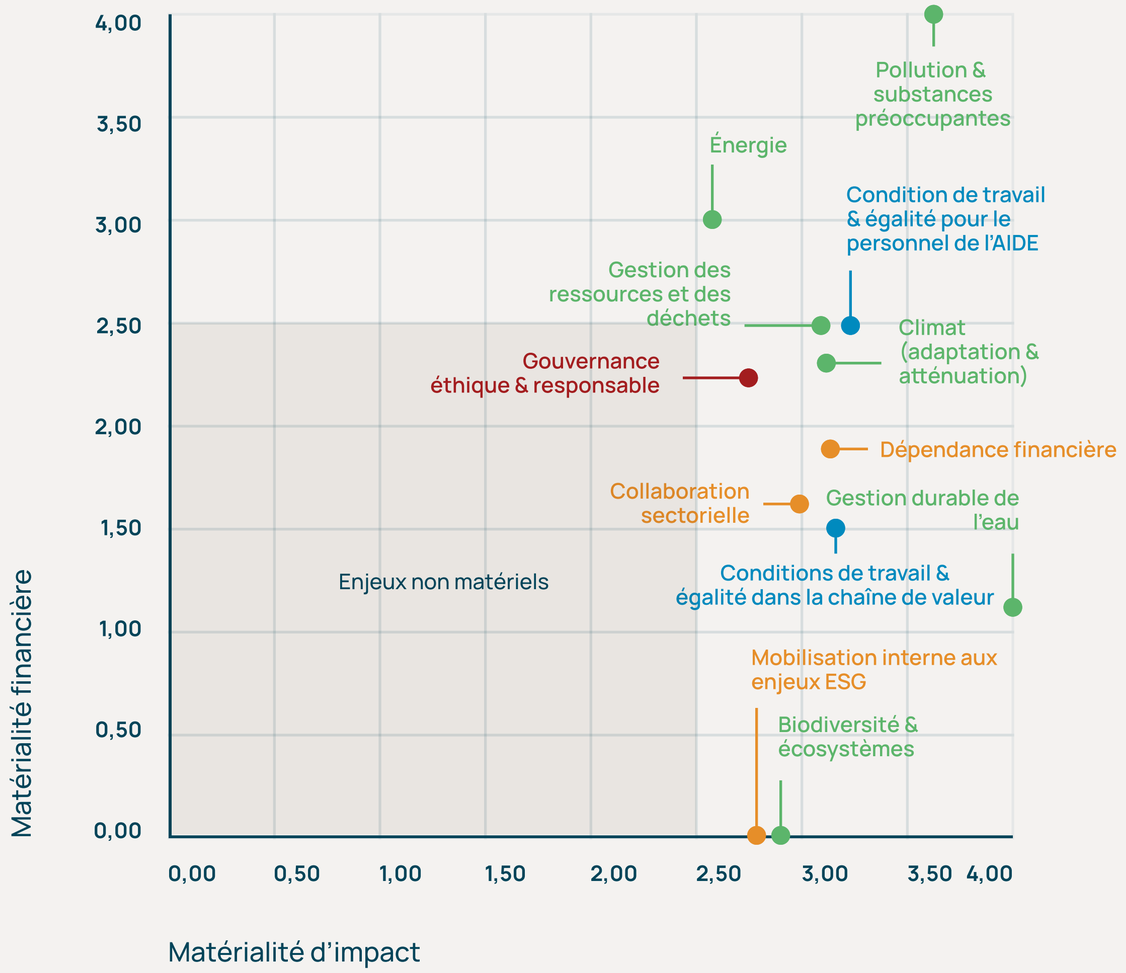
- Pour les impacts, nous avons pris en compte la gravité, l'étendue, le caractère irréversible et la probabilité.
- Pour les risques et opportunités financiers, nous avons évalué l'effet (financier, réputationnel ou opérationnel) et la probabilité.

Les notations ont été réalisées sur une échelle de 1 à 4, et nous avons fixé un seuil de matérialité à 2,5 afin de distinguer les enjeux considérés comme significatifs. Les IRO dépassant ce seuil sont considérés comme matériels pour l'AIDE. Au terme de cet exercice, **57 IRO ont été jugés matériels**. Ils concernent principalement la qualité et la gestion des eaux, la résilience climatique, la santé et la sécurité des collaborateurs, la continuité du service public, ainsi que la conformité réglementaire et la transparence.

Ces résultats, synthétisés dans la matrice visuelle ci-dessous, constituent un socle essentiel pour notre stratégie de durabilité. C'est sur base de cet exercice que nous avons pu construire ce rapport de durabilité conformément aux standards VSME. Ce rapport traduit notre volonté d'intégrer ces enjeux dans nos pratiques et de renforcer notre rôle en tant qu'acteur clé de la gestion de l'eau en province de Liège.

Afin d'améliorer la lisibilité pour le lecteur, l'AIDE a regroupé les enjeux issus de l'exercice de double matérialité CSRD en clusters thématiques. Chaque cluster agrège plusieurs sous-thèmes ESRS ayant des profils de matérialité comparables. Le tableau et la matrice ci-dessous ne présentent que les enjeux jugés matériels, conformément au principe de proportionnalité du standard VSME.

Matrice de la double matérialité



Cluster	Sujets CSRD regroupés
Gestion durable de l'eau	ESRS E3 – Eau (rejets d'eau)
Pollution & substances préoccupantes	ESRS E2 – Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires ; ESRS E2 – Pollution de l'eau ; ESRS E2 – Pollution de l'air et ESRS E2 - Pollution des sols
Climat (adaptation & atténuation)	ESRS E1 – Adaptation au changement climatique ; ESRS E1 – Atténuation du changement climatique
Gestion des ressources et des déchets	ESRS E5 - Flux de ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources ; ESRS E5 - Flux de ressources sortantes liés aux produits et services ; ESRS E5 - Déchets
Biodiversité & écosystèmes	ESRS E4 – Impacts sur l'état des espèces ; ESRS E4 - Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes
Énergie	ESRS E1 – Energie
Conditions de travail & égalité dans la chaîne de valeur	ESRS S2 – Égalité des traitements et égalité des chances pour tous ; ESRS S2 - Conditions de travail
Conditions de travail & égalité pour le personnel de l'AIDE	ESRS S1 – Égalité des traitements et égalité des chances pour tous ; ESRS S1 - Conditions de travail
Gouvernance éthique & responsable	ESRS G1 – Dialogue politique et activités de lobbying ; ESRS G1 – Culture d'entreprise ; ESRS G1 – Gestion des relations avec les fournisseurs
Collaboration sectorielle	Sujets spécifiques à notre organisation
Dépendance financière	Sujets spécifiques à notre organisation
Mobilisation interne aux enjeux ESG	Sujets spécifiques à notre organisation

Informations relatives à l’environnement

03

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Parce que nos activités sont directement liées à la gestion et à la préservation des ressources aquatiques, nous plaçons la protection de l'environnement au cœur de notre mission. L'AIDE est pleinement consciente des enjeux que représente une activité fortement consommatrice en énergie et des impacts qui en découlent.

Cette réalité a été confirmée par l'analyse de double matérialité, qui a permis de mettre en avant l'importance de ces thématiques et leur priorité stratégique. Nous déployons ainsi une démarche alignée sur les Objectifs de Développement Durable, visant la réduction des consommations, la limitation des émissions de CO_2 et la valorisation des ressources, avec pour horizon la **neutralité carbone en 2040 pour les scopes 1 et 2.**

	Consommation d'énergie renouvelable (MWh)		Consommation d'énergie non renouvelable (MWh)		Consommation totale d'énergie (MWh)	
	2024	**2025**	**2024**	**2025**	**2024**	**2025**
Électricité (comme indiqué sur les factures de services publics)	/	/	45.299,9	43.124,7	45.299,9	43.124,7
Électricité produite (solaire)	1.360	1.730	/	/	1.360	1.730
Carburants/combustibles	/	/	4.956	4.195	4.956	4.195
Consommation totale d'énergie	1.360	1.730	49.682	46.140	51.615,8	49.050,3

La consommation énergétique globale diminue de **6,2 %.** Cette évolution s'explique principalement par une année moins pluvieuse, ayant entraîné une réduction des volumes d'eau à traiter et, par conséquent, des besoins de pompage. Au-delà de cet effet conjoncturel, cette tendance est également soutenue par l'amélioration continue de nos installations et des processus. Parallèlement, la production solaire progresse fortement, avec une hausse de 27,2 % pour atteindre **1.730 MWh.** Cette évolution traduit la montée en puissance progressive des installations d'énergies renouvelables déployées sur le périmètre d'exploitation.

Le périmètre suivi englobe l'électricité du réseau pour nos sites, le solaire autoconsommé et le carburant de nos flottes et machines.

	Émissions gaz à effet de serre* (tCO_2e)	
	2024	**2025**
Scope 1	2.004	2.787
Scope 2	6.599	6.015
Total	8.604	8.802
Intensité des gaz à effet de serre (tCO_2e /million € de chiffre d'affaires)	118	111

*Les émissions de gaz à effet de serre pour l'année 2025 ont été estimées selon une méthode alternative (méthode AMUREBA), le bilan carbone de la AIDE pour 2025 n'étant pas encore finalisé. Ces données sont donc fournies à titre indicatif, car elles ne reposent pas sur la méthodologie de bilan carbone conforme aux standards VSME/EFRAG.

Notre transition climatique

Nous nous sommes engagés dans une trajectoire de **neutralité carbone à l'horizon 2040**. Pour atteindre cet objectif ambitieux, nous avons défini une feuille de route claire et mis en œuvre plusieurs actions concrètes :

- **Echelle de performance CO2 :** Intégration de l'échelle de performance CO_2 dans notre stratégie en matière de marchés publics afin d'encourager la réduction des émissions dans le secteur de la construction. Cette approche consiste à introduire des critères de performance environnementale dans les cahiers des charges, favorisant les entreprises les plus engagées dans la diminution de leur empreinte carbone
- **Optimisation énergétique :** Optimisation énergétique de nos installations pour réduire la consommation d'électricité provenant du réseau et améliorer la performance globale. Cela passe par exemple par l'installation de compteurs intelligents, la rénovation de l'éclairage LED, la régulation des systèmes de chauffage, etc.
- **Production d'énergie renouvelable :** Déploiement de panneaux photovoltaïques sur plusieurs stations, avec un objectif de couvrir 10 % de la consommation électrique totale.
- **Sensibilisation interne :** Formation et sensibilisation du personnel à l'environnement et à la maîtrise de nos performances énergétiques.

Ces efforts s'inscrivent dans une démarche globale de transition climatique, soutenue par les certifications **EMAS et ISO 50001.**

Progrès des émissions de GES par rapport à l'année de base

	2020 (référence)	2024	2025
Émissions de scope 1&2 (tCO_2e)	0,075	0,058	0,067
Progrès vs année de base (%)		-23%	-11%

Le contrat de service avec la SPGE nécessite également que nous surveillions une série d'indicateurs clés de performance. Parmi ceux-ci, nous avons les trois indicateurs clés ci-dessous, ceux-ci étant particulièrement pertinents et directement liés aux enjeux environnementaux et énergétiques. Ces indicateurs concernent exclusivement nos **stations d'épurations**, celles-ci représentant **88% de notre consommation d'énergie.**

Indicateurs clefs de suivi de performance

Neutralité carbone à l'horizon 2040
Objectif opérationnel : Réduire les émissions de GES par rapport à 2020 (année de référence)



Indicateur à suivre : tCO_2e/m^3 entrant en assainissement I tCO_2e/EH entrant en assainissement[2] I Facteur de dilution des eaux claires parasites

Gestion de l'impact sur le milieu naturel

Objectif opérationnel :

Diminuer les plaintes et améliorer leur suivi

Indicateur à suivre :

- Nombre de plaintes liées à nos activités
- Objectif < 0,1 plainte / 1000 EH nominaux

Conformité des ouvrages

Objectif opérationnel :

Garantir le taux de conformité des stations (Nombre EH nominaux conforme / Nombre EH nominaux)

Indicateur à suivre :

- Azote total : 95 %
- Phosphore : 95 %
- Demande Chimique en Oxygène : 98 %

Bien que la réduction des émissions atteigne 90 % en 2040, la neutralité carbone est atteinte grâce à la compensation des émissions résiduelles qui ne peuvent être éliminées techniquement.

2 Un EH (Équivalent-Habitant) sert à estimer la pollution que la station d'épuration doit traiter. Le calcul se réalise sur base des résultats des analyses légales effectuées sur l'influent de chaque station.

Risques climatiques

Le changement climatique constitue un **enjeu stratégique majeur** pour l'AIDE, nos activités étant étroitement liées à l'environnement. Cette mission essentielle nous expose à des risques significatifs en raison de la nature même de nos infrastructures, en particulier celles dédiées aux activités de démergement.

Les épisodes de pluies intenses, de plus en plus fréquents, peuvent entraîner des **inondations, des débordements et des surcharges hydrauliques**, augmentant les coûts opérationnels et compromettant la continuité des services. Ces phénomènes se sont déjà concrétisés, notamment lors des inondations de 2021 qui ont touché plusieurs stations de pompage et d'épuration.

Cette vulnérabilité s'accompagne également d'un **risque réglementaire** : le respect des normes environnementales, en constante évolution, impose des investissements supplémentaires, qu'il s'agisse de réduire la consommation d'énergie, de limiter les émissions de gaz à effet de serre ou de détecter de nouveaux polluants.

Il est important de souligner que nous dépendons financièrement de la SPGE, qui fournit les fonds nécessaires à nos investissements.

Conscients de ces enjeux, l'AIDE a adopté une stratégie proactive visant à renforcer la résilience de ses ouvrages et à atténuer ces risques. Nous réalisons des **études hydrauliques** sur nos infrastructures et prévoyons des **analyses de résilience** afin d'anticiper les effets des précipitations extrêmes. Ces travaux ont pour objectif d'identifier la vulnérabilité des ouvrages critiques conformément à la Directive européenne 2008/114/CE. Certaines études prioritaires ont été élaborées en 2025 et sont encore en cours, mais il demeure difficile d'établir un calendrier fiable pour l'ensemble des ouvrages.

Parallèlement, nous nous engageons dans la lutte contre le changement climatique en **réduisant nos émissions de gaz à effet de serre**, grâce à des actions alignées sur les Objectifs de Développement Durable et avec pour ambition d'atteindre la neutralité carbone en 2040.



Pollution

En matière de polluants, nous émettons principalement des substances dans l'air par l'utilisation de groupes électrogènes et de systèmes de chauffage, lesquels génèrent des particules fines, des oxydes d'azote (NOx) et d'autres composés. Ces émissions demeurent toutefois limitées par les normes en vigueur. Nous poursuivons nos efforts pour réduire leur usage, comme en témoigne la suppression du groupe électrogène de la station d'épuration de Membach en 2023.

La pollution de l'eau est strictement encadrée par un contrôle des rejets, conformément aux permis d'environnement et aux contrôles légaux.

Les stations situées à proximité de zones de baignade respectent des normes bactériologiques strictes et sont équipées de systèmes de désinfection par UV.

Il est important de préciser que nous ne sommes pas responsables des polluants présents dans les eaux traitées, ceux-ci provenant des usages domestiques, industriels ou agricoles en amont du réseau.

	2024	2025
Analyses sur nos stations d'épuration	689	733
Analyses non-conformes	38	55
Taux de conformité	94%	92%

La comparaison entre 2024 et 2025 doit être interprétée à la lumière de plusieurs changements opérationnels intervenus en 2025 : augmentation du nombre d'analyses réalisées sur certaines stations, réintégration de la station d'épuration de Goffontaine dans le périmètre de suivi et entrée en vigueur de normes de rejet plus strictes.

Ces éléments ont mécaniquement influencé le nombre de prélèvements non conformes observés et limitent la comparabilité directe entre les deux exercices.

Biodiversité

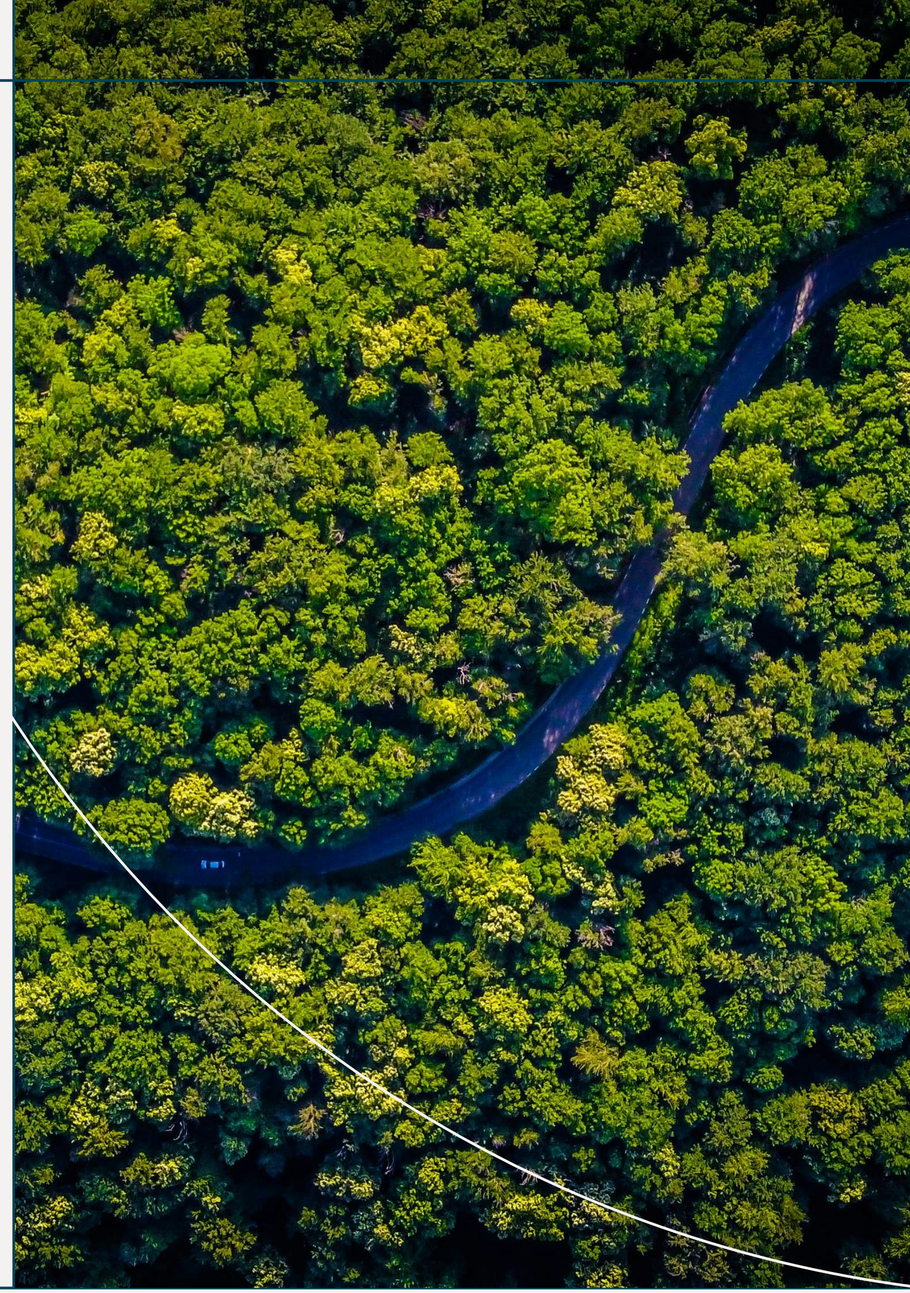
À l'AIDE, nous avons intégré la préservation de la biodiversité dans notre stratégie environnementale, en cohérence avec nos missions de traitement des eaux. En 2024, nous gérions 420.000 m² de surfaces vertes, représentant 35 % de nos sites, entretenues selon des pratiques favorables à la nature : fauchage tardif, zones végétalisées, tonte raisonnée et maintien de 13.568 m de haies. En 2025, nous gérions **425.064 m² de surfaces vertes** (3 stations supplémentaires par rapport à 2024), représentant **35% de nos sites, entretenues selon des pratiques favorables à la nature** : fauchage tardif, zones végétalisées, tonte raisonnée et maintien de 13.568 m de haies.

Cet engagement se traduit par des actions concrètes telles que le remplacement des plantes invasives par des espèces mellifères ou encore l'installation de nichoirs.

La station d'épuration de Malmedy est également un site ornithologique remarquable. Grâce à ses bassins et zones humides, elle accueille une grande diversité d'espèces, des oiseaux d'eau aux rapaces, et constitue une étape stratégique pour les migrations. Chaque année, des milliers d'oiseaux s'y reposent et se ravitaillent, faisant de ce site un lieu d'observation privilégié.

Les stations d'épuration exploitées par l'AIDE couvrent une superficie totale de 7,22 hectares situés à proximité de zones Natura 2000, en lien direct avec les cours d'eau récepteurs. La plupart de ces infrastructures ont été implantées avant la désignation de ces zones protégées ou en raison de contraintes techniques propres aux réseaux. Depuis leur mise en service, les activités d'exploitation n'entraînent pas de modifications significatives des habitats naturels terrestres (*). Les rejets dans les milieux aquatiques font l'objet d'un suivi réglementaire continu. Par ailleurs, aucun incident environnemental notable n'ayant impacté les habitats Natura 2000 environnants n'a été observé au cours de l'exercice 2025.

	2024	2025
Nombre de sites situés dans ou adjacents à des zones sensibles pour la biodiversité (Natura2000)	7	7
Surface des sites dans ou adjacents à des zones sensibles pour la biodiversité (Natura2000)	72.200m²	72.200m²



*sauf en cas de placement de panneaux photovoltaïques au sol



Utilisation et gestion de l’eau

Dans le cadre de nos activités de démergement et d’épuration, nous sommes un acteur majeur de la gestion de l’eau dans la région liégeoise. En 2024, nous avons traité 104 millions de mètres cubes d’eaux usées, garantissant leur épuration avant leur rejet dans le milieu naturel. Parallèlement, nous avons évacué 6,6 millions de mètres cubes d’eau grâce à nos stations de crue. En 2025, nous avons traité **83 millions de mètres cubes d’eaux usées**, garantissant leur épuration avant leur rejet dans le milieu naturel. Parallèlement, nous avons évacué 3,1 millions de mètres cubes d’eau grâce à nos stations de crue.

Nous ne procédons pas à des prélèvements permanents dans les nappes phréatiques ou les cours d’eau pour nos opérations courantes. Les procédés que nous mettons en œuvre pour l’épuration des eaux usées reposent sur la réutilisation d’eau industrielle filtrée, ce qui permet de limiter la consommation d’eau potable et de réduire la pression sur les ressources naturelles.

Nous veillons également à maîtriser notre consommation d’eau de distribution. Celle-ci s’est élevée à **7 219 m³ en 2024** et à **6 302 m³ en 2025**, soit une diminution de **12,7 %** entre les deux exercices. Cette évolution s’inscrit dans notre démarche d’optimisation de l’utilisation des ressources. Les données présentées sont calculées selon une méthode de lissage prorata temporis, permettant d’affecter les consommations à l’année civile concernée et de neutraliser les variations liées aux cycles de facturation.

Économie circulaire

À l'AIDE, nous appliquons les principes de l'économie circulaire principalement dans le cadre de nos activités de traitement des eaux usées, en mettant l'accent sur la **valorisation des sous-produits générés**. Cette approche vise à réduire l'impact environnemental tout en optimisant la réutilisation des ressources.

Au fur et à mesure des traitements réalisés sur les eaux usées au sein de la station d'épuration, quatre sous-produits sont générés : les refus de grilles, les graisses, les sables et les boues.

Plusieurs initiatives concrètes sont en cours de réflexion. Le projet REUSE permet par exemple la réutilisation des eaux épurées pour des usages urbains tels que le nettoyage de voiries ou l'arrosage d'espaces publics, en partenariat avec la SPGE et la SWDE.

Des études sont en cours pour développer de nouvelles filières de réutilisation, notamment pour les sables et les boues, dans une logique de réduction des coûts d'élimination et de renforcement de la circularité.

Nous avons établi plusieurs filières afin de valoriser ces déchets :

01

Les sables issus du traitement sont lavés et valorisés comme pierres naturelles, avec un taux de valorisation supérieur à 95 % depuis 2021.

02 **Trois filières se distinguent pour les boues d'épuration :**



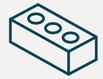
La valorisation agricole

Consiste à réutiliser les boues comme amendement pour les sols, à condition qu'elles respectent des caractéristiques agronomiques et chimiques strictes. Toutes les boues valorisables en agriculture sont, avant épandage, traitées à la chaux vive magnésienne.



La valorisation thermique

Permet de récupérer l'énergie contenue dans les boues en les incinérant dans des unités adaptées.



La valorisation matière

Consiste à utiliser les boues comme matière première dans des procédés industriels, notamment en cimenterie.

Déchets issus de nos activités[3]

	2024		2025	
Type	**Quantités totales en tonnes**	**Pourcentages recyclés ou réutilisés**	**Quantités totales en tonnes**	**Pourcentages recyclés ou réutilisés**
Déchets non-dangereux	365,2 tonnes	16%	325 tonnes	24%
Boues d'épuration	46.448 tonnes	71.1% Comprenant : Valorisation agricole : 45% Valorisation thermique : 29% Valorisation matière : 26%	51.136 tonnes	74,1 % Comprenant : Valorisation agricole : 43 % Valorisation thermique : 26% Valorisation matière : 31 %
Sables	5.101 tonnes	99.7%	6.069,5 tonnes	96,1%
Graisses, écumes et flottants	2.624 tonnes	0%	2.991 tonnes	0%
Refus de grilles	932 tonnes + 1492 conteneurs de 1.100 litres	0%	1.230 tonnes + 1.386 conteneurs 1.100 litres	0%
Déchets dangereux[4]	20,6 tonnes	0%	55,973 tonnes	0%

3 Ces chiffres reprennent exclusivement les déchets issus des stations d'épurations, représentant plus de 99% de la production totale de déchets de l'AIDE.
4 Huiles usagées, chiffons souillés, équipements électriques, solvants de dégraissage, tubes néons, emballage dangereux, etc.

Informations sociales

04



Caractéristiques générales du personnel

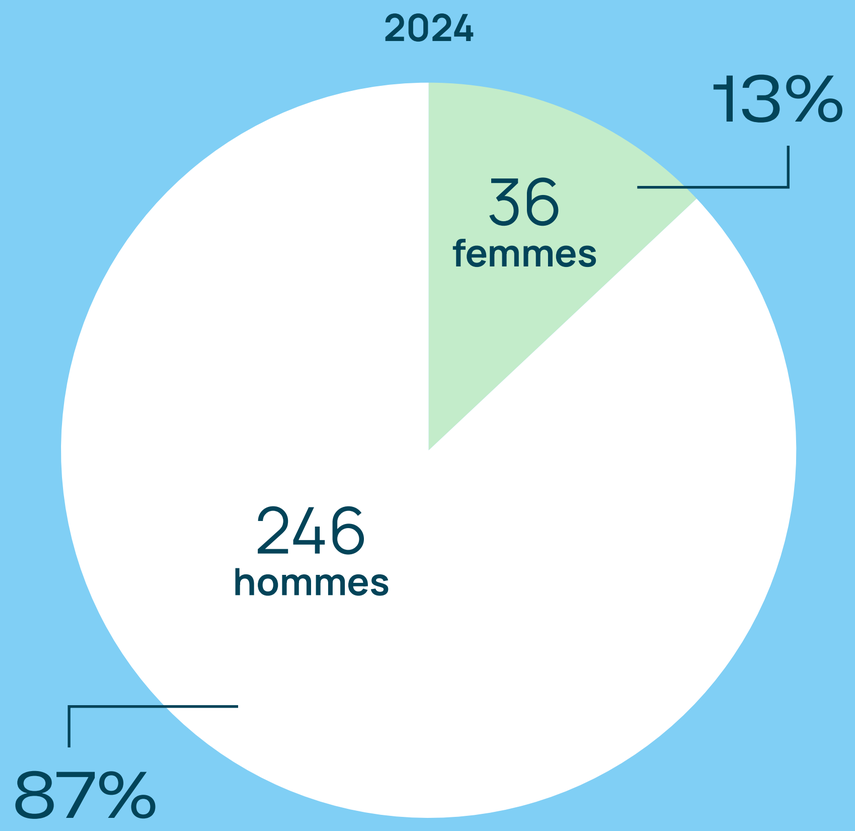
À l'AIDE, nous plaçons la stabilité et l'expertise au cœur de notre organisation. Pour garantir la continuité de nos missions et la qualité de nos services, nous nous appuyons sur une équipe majoritairement composée de personnel permanent. Au 31 décembre 2024, nous comptions 282 agents actifs, dont 268 à temps plein et 11 à temps partiel. Au 31 décembre 2025, nous comptions **291 agents actifs**, dont 272 à temps plein et 19 à temps partiel. Cette structure reflète notre engagement en faveur d'une organisation stable, compétente et durable.

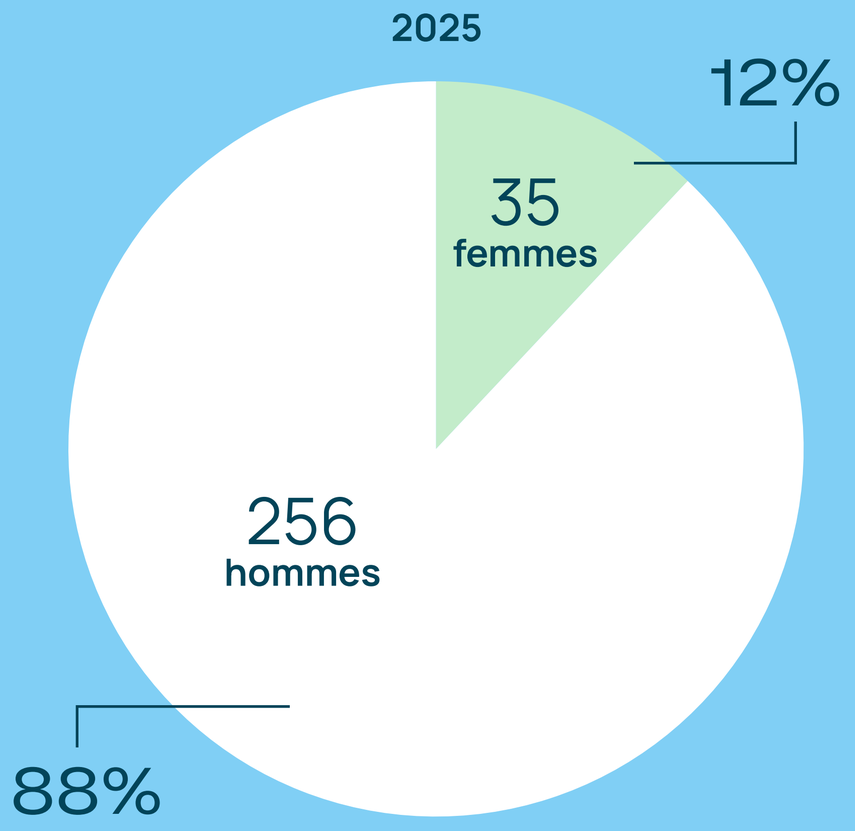
Notre **taux de rotation du personnel**, établi à 6,68 % pour 2024 et **5,5% pour 2025**, témoigne de la stabilité de nos effectifs et de l'engagement durable de nos collaborateurs.

Nous respectons également pleinement les obligations légales en matière d'inclusion et allons même au-delà : avec un solde positif de 0,93 , dépassant légèrement l'exigence légale d'emploi de personnes en situation de handicap. Ce résultat illustre concrètement notre engagement pour la diversité et l'égalité des chances.

	2024	2025
Agents statutaires	214	218
Agents contractuels	68	73
Nombre total d'employés	282	291
Taux de rotation	6,68	5,5

Répartition hommes / femmes





Santé et sécurité

La sécurité de nos collaborateurs constitue pour nous une priorité absolue : formations, équipements adaptés et procédures claires sont en place pour prévenir le moindre risque. En 2024, nous avons enregistré 23 accidents déclarables, ce qui correspond à un taux de fréquence de 12,7 accidents pour 200.000 heures travaillées. En 2025, nous avons enregistré 26 accidents déclarables, correspondant à un taux de fréquence de 13,66 accidents pour 200.000 heures travaillées.

Pour ces deux années, **aucun accident grave n'a été signalé,** ce qui démontre l'efficacité des mesures mises en place et notre engagement constant en matière de sécurité au travail.

	2024	2025
Accidents enregistrables	23	26
Décès	0	0
Taux de fréquence des accidents	12,74	13,66
Taux de fréquence des décès	0	0



Prévention des accidents et discrimination

À l'AIDE, nous assurons un suivi rigoureux de la sécurité au travail et déployons des mesures préventives pour réduire les risques, notamment par des formations ciblées et des entretiens réguliers. Nous avons également mis en place une politique spécifique permettant aux collaborateurs de signaler les risques psychosociaux.

Une procédure claire encadre la déclaration d'incidents de sécurité ou psychosociaux, y compris en cas de plaintes liées au harcèlement, à la discrimination ou à des évaluations contestées.

Dans ces situations, une commission d'évaluation est habilitée à entendre les travailleurs concernés et à proposer des recours adaptés.

Ces dispositions sont intégrées dans notre règlement de travail, garantissant un cadre transparent et protecteur pour l'ensemble de nos collaborateurs

Droits de la personne

Nous nous engageons à maintenir des normes éthiques élevées dans toutes nos activités, en assurant un milieu de travail sûr, équitable et inclusif. Nous veillons au respect des droits fondamentaux de la personne, conformément aux réglementations belges.

En 2024, aucune plainte relative à des faits de discrimination ou à la prévention des accidents n'a été enregistrée.

En 2025, une plainte a été adressée à l'AIDE par un prestataire externe, faisant état d'un comportement et de propos inappropriés de la part de l'un de nos agents.

À la suite de cette plainte, l'AIDE a présenté ses excuses à la personne concernée et a mis en œuvre des mesures correctives en interne, comprenant un rappel à l'ordre, un rappel des bonnes pratiques abordées lors des formations sur la diversité et l'inclusion, ainsi qu'un rappel des valeurs de l'organisation.

Ces actions rapides témoignent de **l'engagement de l'AIDE en faveur d'un environnement de travail sûr, respectueux et inclusif.**

Nous poursuivons nos efforts pour garantir l'égalité de traitement, la diversité et le bien-être à l'AIDE.



Rémunération, négociation collective et formation

À l'AIDE, l'humain est au cœur de la stratégie. Chaque décision en matière de ressources humaines repose sur deux piliers : égalité et transparence. Concrètement, cela signifie que chaque collaborateur, quel que soit son genre, son origine ou son parcours, bénéficie des mêmes règles et des mêmes opportunités.

Les barèmes salariaux, négociés en concertation avec les partenaires sociaux et validés en interne par les instances compétentes sont appliqués de manière uniforme. La seule variable ? L'expérience et l'ancienneté, qui valorisent le savoir-faire acquis au fil des années. Nous ne disposons pas de convention collective propre, mais le statut interne du personnel garantit une cohérence et une équité exemplaires.

Cette philosophie s'étend aux avantages extra-légaux, attribués sans distinction, renforçant un climat de confiance et d'inclusion. Chaque collaborateur sait où il se situe et pourquoi, ce qui nourrit un environnement respectueux des principes de non-discrimination.

En 2024, l'AIDE a franchi une étape supplémentaire en matière de développement des compétences : plus de 4 000 heures de formation ont été dispensées, dont 361 heures pour les collaboratrices et 3 648 heures pour les collaborateurs.
En 2025, plus de **4 600 heures de formation ont été dispensées**, dont 401,5 heures pour les collaboratrices et 4 215,5 heures pour les collaborateurs.
Ces chiffres traduisent un engagement concret : offrir à chacun les moyens de progresser et de contribuer pleinement à la mission de l'intercommunale.

	2024	2025
Nombre total d'heures de formation par employé (femme)	361 heures	402 heures
Nombre total d'heures de formation par employé (homme)	3.648 heures	4.216 heures

Informations relatives à la gouvernance

05



Organes directeurs et diversité

L'AIDE s'appuie sur une **gouvernance solide, transparente et conforme** aux principes de bonne gestion publique. Notre organisation repose sur des instances clairement définies qui garantissent la responsabilité et l'efficacité des décisions.

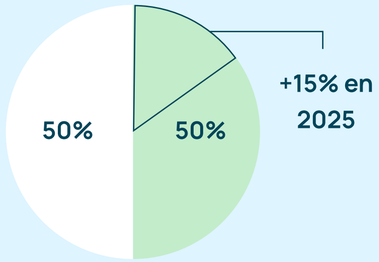
L'Assemblée générale, composée des communes affiliées, de la Province de Liège, de la SPGE, d'Intradel et de la CILE, fixe les grandes orientations stratégiques et approuve les rapports annuels. Le Conseil d'administration, représentatif des parties prenantes, veille à la mise en œuvre de ces orientations et au respect des objectifs fixés, tandis que la direction générale assure le suivi opérationnel des décisions.

La composition du Conseil d'administration et du Bureau exécutif résulte directement du système de nominations politiques prévu par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD).

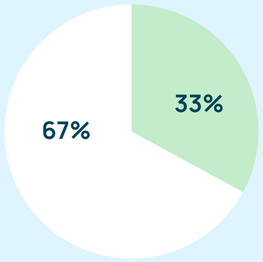
Les membres de ces organes sont désignés par les instances des partis politiques, conformément aux règles de représentation proportionnelle, puis validés par l'Assemblée générale et l'autorité de tutelle. Dans ce cadre, l'AIDE ne dispose d'aucune marge d'influence directe sur la composition ou sur le ratio de représentation femmes-hommes au sein du Conseil d'administration et du Bureau exécutif.

Cette structure est renforcée par des comités spécialisés, tels que le Comité d'audit et le Comité de rémunération, qui contribuent à la transparence et à la conformité réglementaire. En outre, l'AIDE participe activement aux plateformes sectorielles et aux instances de concertation, affirmant notre rôle de partenaire clé dans la gestion durable de l'eau en Wallonie. Ce modèle de gouvernance garantit une approche équilibrée, associant les pouvoirs publics et les acteurs locaux, dans le respect des valeurs de transparence, d'efficacité et de responsabilité.

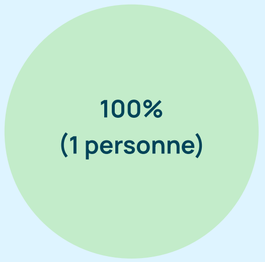
Ratio homme/femme au sein des organes de gestion



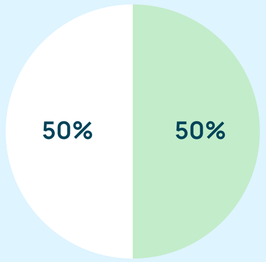
Dans le conseil d'administration (2024)



Dans le bureau exécutif (2024 & 2025)



Dans la direction générale (2024 & 2025)



Dans le comité de direction (2024 & 2025)

Hommes Femmes

Annexe

05

Liste de référence des points de données VSME (EFRAG) incluses par module

Cette annexe présente, par module VSME, une liste structurée des informations à divulguer (points de données et sous-points de données). Une colonne référence la page correspondante dans le rapport.

Module I – Module Basique (B1 à B11)

Réf.	Thème (module)	Point de données / exigence	Réf. VSME (paragraphe)	Page
B1	Base de préparation	Option choisie (Module basique uniquement ou Module basique + complet)	§24	5
B1	Base de préparation	Forme juridique	§24 (e) (i)	6
B1	Base de préparation	Code(s) NACE	§24 (e) (ii)	6
B1	Base de préparation	Taille du bilan (EUR)	§24 (e) (iii)	6
B1	Base de préparation	Chiffre d'affaires / Chiffre d'affaires (EUR)	§24 (e) (iv)	6
B1	Base de préparation	Nombre d'employés (Effectif total ou ETP)	§24 (e) (v)	6
B1	Base de préparation	Pays des opérations principales et localisation des actifs significatifs	§24 (e) (i)	6
B1	Base de préparation	Géolocalisation des sites possédés, loués ou gérés	§24 (e) (ii)	6

Réf.	Thème (module)	Point de données / exigence	Réf. VSME (paragraphe)	Page
B1	Base de préparation	Certifications / labels liés à la durabilité : brève description (émetteur, date, score le cas échéant)	§25	5
B2	Pratiques de transition vers une économie plus durable	Pratiques mises en œuvre sur les enjeux de durabilité (exemples : réduction eau/ électricité, GES, prévention pollution, sécurité produit, conditions de travail, formation, partenariats)	§26	9-12
B2	Pratiques de transition vers une économie plus durable	Politiques relatives aux enjeux de durabilité (disponibilité publique; politiques E/S/G séparées le cas échéant)	§26	10
B2	Pratiques de transition vers une économie plus durable	Initiatives futures / plans prospectifs en cours d'implémentation	§26	10-12
B3	Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Consommation totale d'énergie (MWh)	§29	16
B3	Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Ventilation renouvelable / non renouvelable et par source (électricité; carburants)	§29	16
B3	Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Émissions GES brutes (tCO2e) – Scope 1	§30	17
B3	Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Émissions GES brutes (tCO2e) – Scope 2	§30	17

Réf.	Thème (module)	Point de données / exigence	Réf. VSME (paragraphe)	Page
B3	Énergie et émissions de gaz à effet de serre	Intensité GES = émissions GES brutes / chiffre d'affaires	§31	17
B4	Pollution de l'air, de l'eau et du sol	Données relatives aux émissions de polluants vers l'air, l'eau et/ou le sol.	§32	20
B5	Biodiversité	Nombre et superficie (en hectares) des sites dans une zone sensible à la biodiversité ou à proximité	§33	21
B6	Eau	Totalité des prélèvements d'eau	§35	22
B6	Eau	Consommation d'eau (prélèvement d'eau -rejet d'eau)	§36	22-23
B7	Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets	Application de principes d'économie circulaire	§37	24
B7	Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets	Déchets générés annuellement – ventilation non dangereux / dangereux	§38(a)	23
B7	Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets	Déchets détournés vers recyclage ou réutilisation (total annuel)	§38(b)	23
B8	Main-d'œuvre - Caractéristiques générales	Nombre d'employés (effectif total ou ETP) – par type de contrat (temporaire/ permanent)	§39(a)	26
B8	Main-d'œuvre - Caractéristiques générales	Nombre d'employés (effectif total ou ETP) – par genre	§39(b)	26

Réf.	Thème (module)	Point de données / exigence	Réf. VSME (paragraphe)	Page
B8	Main-d'œuvre - Caractéristiques générales	Taux de rotation du personnel	§40	26
B9	Pollution de l'air, de l'eau et du sol	Données relatives aux émissions de polluants vers l'air, l'eau et/ou le sol.	§32	20
B9	Biodiversité	Nombre et superficie (en hectares) des sites dans une zone sensible à la biodiversité ou à proximité	§33	21
B10	Eau	Totalité des prélèvements d'eau	§35	22
B10	Eau	Consommation d'eau (prélèvement d'eau -rejet d'eau)	§36	22-23
B10	Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets	Application de principes d'économie circulaire	§37	24
B10	Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets	Déchets générés annuellement – ventilation non dangereux / dangereux	§38(a)	23
B11	Utilisation des ressources, économie circulaire et gestion des déchets	Déchets détournés vers recyclage ou réutilisation (total annuel)	§38(b)	23

Module II – Module Complet (C1 à C9)

Réf.	Thème (module)	Point de données / exigence	Réf. VSME (paragraphe)	Page
C1	Stratégie : Modèle économique & Durabilité - Initiatives connexes	Description des groupes significatifs de produits et/ou services	§47	5
C1	Stratégie : Modèle économique & Durabilité - Initiatives connexes	Description des marchés significatifs (ex.: Relations interentreprises, vente en gros et vente au détail, pays)	§47	6
C1	Stratégie : Modèle économique & Durabilité - Initiatives connexes	Principales relations d'affaires (fournisseurs, clients, canaux de distribution, consommateurs)	§47	6
C1	Stratégie : Modèle économique & Durabilité - Initiatives connexes	Éléments clés de stratégie liés aux enjeux de durabilité : brève description	§47	6
C2	Description des pratiques, des politiques et des initiatives futures pour la transition vers une économie plus durable	Description des pratiques, des politiques ou des initiatives futures spécifiques pour la transition vers une économie plus durable (lié au module B2)	§48	6
C3	Objectifs de réduction des GES et transition climatique	Année cible et valeur cible des objectifs de réduction des émissions de GES	§54(a)	6
C3	Objectifs de réduction des GES et transition climatique	Année de base et valeur de base	§54(b)	6
C3	Objectifs de réduction des GES et transition climatique	Unités utilisées pour les objectifs	§54(c)	6

Réf.	Thème (module)	Point de données / exigence	Réf. VSME (paragraphe)	Page
C3	Objectifs de réduction des GES et transition climatique	Part des Scopes couverts (Scope 1, Scope 2, et Scope 3)	§54(d)	19
C3	Objectifs de réduction des GES et transition climatique	Principales actions pour atteindre les objectifs	§54(e)	19
C4	Risques climatiques	Description des aléas climatiques et événements de transition créant des risques climatiques	§57(a)	19
C4	Risques climatiques	Méthode d'évaluation de l'exposition et sensibilité des actifs/activités/chaîne de valeur	§57(b)	19
C4	Risques climatiques	Horizon(s) temporel(s) des aléas/ événements identifiés	§57(c)	19
C4	Risques climatiques	Mesures d'adaptation aux changements climatiques pour faire face aux dangers liés au climat et aux événements de transition	§57(d)	19
C4	Risques climatiques	Effets adverses potentiels + appréciation (élevé/moyen/faible)	§58	19
C5	Autres caractéristiques (générales) de la main-d'œuvre	Ratio femmes/hommes au niveau de la direction	§59	27

Réf.	Thème (module)	Point de données / exigence	Réf. VSME (paragraphe)	Page
C5	Autres caractéristiques (générales) de la main-d'œuvre	Nombre de travailleurs indépendants qui travaillent exclusivement pour l'entreprise et de travailleurs intérimaires	§60	26
C6	Politiques et processus en matière de droits de la personne	Code de conduite ou une politique en matière de droits de la personne pour le personnel	§61	28
C6	Politiques et processus en matière de droits de la personne	Existence d'un mécanisme de traitement des plaintes pour le personnel	§61	28
C7	Incidents graves de violations des droits humains	Existence/ non-existence d'incidents confirmés au sein du personnel	§62	28
C7	Incidents graves de violations des droits humains	Existence/ non-existence d'incidents confirmés impliquant des travailleurs de la chaîne de valeur, des communautés touchées, des consommateurs et des utilisateurs finaux	§62	28
C8	Revenus de certains secteurs et exclusion des indices de référence de l'UE	Indication de l'exclusion/ non-exclusion des indices de référence de l'UE	§64	30
C9	Taux de diversité hommes-femmes au sein de l'organe de gouvernance	Ratio de diversité hommes-femmes de l'organe de gouvernance	§65	29

Nous joindre par téléphone :

Siège social : 04 234 96 96
Urgence, 24h/24 : 04 337 19 24 ou 04 337 45 30

Notre adresse :

Rue de la Digue, 25
B-4420 Saint-Nicolas Belgique

Notre site :

www.aide.be